

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2023**

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT
PLACE A.GILSON 1
1170 Watermael-Boitsfort

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 04/12/2018
Date de la sortie :

N° national : 62050925437
Date de naissance : 09/05/1962

CONFIDENTIEL *0000000003*

Mme Marie-Noelle STASSART
(Code destination : CE)
Karrenberg, 32
1170 Watermael-Boitsfort
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 588

		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		61.440,49
TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d, 1. + 6d, 2. + 6e) :	250	61.440,49
21		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		19.913,59
Total	286	19.913,59
22		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	632,36
25		
Renseignements divers :		
b) Dépenses propres à l'employeur		
- indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses		600,00

0000000003
0000000003
0000000003
0000000003

Rémunérations des dirigeants d'entreprise (281.20)- Revenus 2023

27-02-2024

1. Numéro de suite : 15

2. Date de l'entrée : Date de la sortie :

3. Débitur des revenus :

EN BORD DE SOIGNES SC
 AVENUE DE LA HOULETTE, 93
 1160 AUDERGHEN BELGIQUE
 N° d'entreprise (BCE) : 0401.967.406

4. Expéditeur :
 EN BORD DE SOIGNES
 Avenue de la Houlette 93
 1160 AUDERGHEN
 0401.967.406

Bénéficiaire :
 STASSART MARIE-NOELLE
 Karrenberg 32
 1170 Watermael-Boitsfort

5. Numéro national : 620509-254-37
 Numéro d'identification fiscal à l'étranger :
 Date de naissance : 09/05/1962 Lieu de naissance :

6.	REMUNERATIONS		
	a) Rémunération périodiques:		400,00
	b) Autres rémunérations:		
	c) Avantages de toute nature : Nature :		
	d) Options sur Actions		
	* Attribuées en 2023		
	* Attribuées avant 2023		
	Pourcentage(s):		
	A. TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d + 6e): :	400	400,00
7.	Quotité du loyer et des avantages locatifs à considérer comme rémunérations		
	a) Périodiques		
	b) Autres		
	c) Total :	401	
8.	Revenus imposables distinctement		
	a) Pécule de vacances anticipé :	402	
	b) Indemnités de dédit et indemnités de reclassement :	431	
9.	Avantages non récurrents liés aux résultats :	418	
10.	Imposable au taux de 33% :		
	Travailleurs occasionnels dans le secteur Horeca	422	
11.	Fonds d'impulsion		
	Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone prioritaire	428	